

*Réf : N° 18 / CFDT-MAE*

Monsieur Jean-Claude Poimbœuf  
Directeur des ressources humaines  
27, rue de la Convention

Paris, le 14 février 2013

Monsieur le Directeur,

Plusieurs adhérents CFDT-MAE, appartenant au corps des secrétaires de chancellerie et actuellement en poste à l'étranger, se sont émus auprès de nous du fait qu'ils ne pourraient pas passer les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès à la classe supérieure.

En effet, l'épreuve au titre de 2014 est prévue le 3 juin 2013 à Paris alors que nos collègues ont reçu instruction par télégramme de réunir les Commissions Locales des Bourses entre le 27 mai et le 7 juin 2013. Les dates de ces commissions, qui sont souvent couplées avec les réunions des consuls honoraires, les Journées de Défense et de Citoyenneté et/ou les comités de sécurité, ont été fixées dès réception du TD DIPLO 25141, en décembre dernier.

Il sera donc difficile, voire impossible, aux chefs de chancellerie d'obtenir l'accord de leur hiérarchie pour s'absenter à ces dates.

Par ailleurs, l'épreuve d'admissibilité pour l'examen professionnel pour l'accès à la classe exceptionnelle est organisée le 7 juin et les mêmes contraintes pèsent sur les candidats en poste dans le réseau consulaire.

La CFDT sollicite donc le report de quelques jours, voire de quelques semaines, de ces épreuves et souhaite que le calendrier des examens professionnels tienne compte a minima de ce type de contraintes, qui passe par une concertation entre la DRH et la DAF et la DFAE.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération respectueuse.

Pour le conseil syndical CFDT-MAE



Thierry DUBOC

Cqué : DAF, DFAE, RH4

---

**SYNDICAT CFDT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

57, bd des Invalides - 75700 PARIS

Tél. 01 53 69 36 99 - Fax 01 53 69 37 34 - mél. : [cfdt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr](mailto:cfdt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr)

11, rue de la Maison Blanche - 44035 NANTES

Tél. 02 51 77 25 81 - Fax : 02 51 77 26 21 - mél. : [cfdt-mae.nantes@diplomatie.gouv.fr](mailto:cfdt-mae.nantes@diplomatie.gouv.fr)

Site Internet : [www.cfdt-mae.fr](http://www.cfdt-mae.fr)